



24Heures d'ALBI 22 & 23 Octobre 2016

Championnats Europe

Règlement Athlètes « Open »



Table des matières

Article 1 – ORGANISATION

Organisation	3
Accès	3
Horaires	3
Accueil	4
Programme	4

Article 2 – INSCRIPTIONS - FRAIS D'ENGAGEMENT

Pré - inscription	6
-------------------	---

ARTICLE 3 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Départ et Arrivée	7
Mesurage du circuit	7
Parcours	7
Ravitaillement	8
Chronométrage	8

ARTICLE 4 - REPAS - HEBERGEMENT

Repas	9
Hébergement	9
Camping –Cars	9
Camping	9

ARTICLE 5 - CONDITIONS GENERALES

Assurance	10
Droit à l'image	10
CNIL	10
Litiges	10
Sécurité, assistance, responsabilité	10
Acceptation Règlement	10

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Organisation

Le Comité d'organisation **ALBI24H** est membre d'Athlé Tarn passion (ATP) affilié à la fédération Française d'Athlétisme (FFA). Son Siège Social est :

CHEZ : Mr. THIRIOT Didier - 2 rue des BRUS - 81160 – St JUERY

Lieu de l'épreuve : Stadium Municipal d'ALBI

Accès :

Train : Toulouse Matabiau puis train TER jusqu'à Albi

Route : Depuis Toulouse par autoroute A68 ou Rodez par RN 88

Avion : Aéroport de Blagnac

Le 9 Janvier 2016, le bureau fédéral de la FFA et l'IAU a décidé officiellement de confier l'organisation de la 21ème édition des

Championnats d'Europe des 24 heures à ALBI.

La course « Open » est ouverte aux athlètes à partir de la catégorie Espoir (1994) licenciés(es) Compétition FFA .

Un départ unique sera donné le :

Samedi 22 Octobre à 10 heures Avenue du Colonel Teyssier

Horaires Accueil et Remises des dossards

Stadium Municipal d'Albi

- Jeudi 20 Octobre : 12h00 à 20h00
- Vendredi 21 Octobre : 12h00 à 20h00
- Samedi 22 Octobre : 07h00 à 08h30

Programme

Vendredi 21 Octobre

- 12h : Repas (sur réservation)
- 17h00 : Cérémonie d'ouverture (seules les délégations sont obligées de participer)
- 18h30 : Pasta party pour les athlètes et accompagnants (selon réservation)

Samedi 22 Octobre

- 06h30 : Petit déjeuner (selon réservation)
- 07h00 : Remise des dossards
- 08h30 : Fin de la remise des dossards
- 09h20 : Briefing Coureurs
- 09h40 : Les athlètes doivent se rendre au point de départ . Situé à 200 mètres du Stade et se positionner dans le SAS derrière les athlètes des équipes nationales.

Dimanche 23 Octobre

- 07h00 : Petit déjeuner accompagnateurs (selon réservation)
- 10h00 : Arrêt de la course.
- 12 h00 : Remise des récompenses Championnats d'Europe et « OPEN ».
- 13h30 : Vin d'honneur et buffet de clôture

Classement et remise des récompenses

Un classement spécifique pour les athlètes « OPEN » sera proposé

Les 3 premiers Hommes et Femmes toutes catégories confondues seront récompensés.

Article 2 – INSCRIPTIONS - FRAIS D'ENGAGEMENT

La course « Open » sera réservée aux **Athlètes licenciés Athlé compétition**.

Pour les athlètes étrangers, un certificat Médical de moins de 3 mois, traduit en français sera exigé.

Les inscriptions définitives seront validées selon les performances réalisées sur 24 heures en 2015 ou 2016, avec un minima de 190Km pour les athlètes Masculins et 165Km pour les Féminins.

(Ces Minimas ne peuvent garantir l'inscription).

Les frais d'engagement donnent droit à la Pasta-Party et au repas de clôture

Inscription 90 € après validation définitive


Les Accompagnateurs et les autres personnes devront réserver et régler auprès de l'organisation, la Pasta-Party, les repas et petits déjeuners.

Les inscriptions sont à réaliser directement auprès de l'organisateur



Clôture des inscriptions : Lundi 22 Août 2016

Ouverture « Pré inscription » : Samedi 14 Mai 2016

 **par courrier** : Mr THIRIOT Didier – 2 Rue des Brus – 81160 - St JUERY

Email : didier.thiriot2@orange.fr Tel: 07.87.78.77.23 /05.63.45.45.02 (le soir)

Par souci de sécurité, les handisports fauteuils ne peuvent pas être acceptés.



SEULS les dossiers COMPLETS avec le bulletin de pré inscription dûment rempli et copie de la licence valide seront étudiés.

Attention :

Les prés inscriptions feront l'objet d'une liste d'attente en fonction de la date de réception du bulletin et des performances sur 24 heures 2015 ou 2016 (les indications seront contrôlées).



La liste définitive sera validée et les athlètes seront informés **fin Août**.

En cas de désistement, les COUREURS sur liste d'attente seront pris en respectant les critères de sélection indiqués ci-dessus.

Les chèques seront encaissés, 15 jours avant l'épreuve soit le Vendredi 7 Octobre.

ARTICLE 3 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Départ et Arrivée

-  **Départ** : Il sera donné le samedi 22 Octobre à 10 heures sur l'Avenue Colonel Teyssier à environ 200 mètres du Stade
-  **Arrivée** : L'épreuve s'arrêtera le Dimanche 23 Octobre à 10 heures au signal sonore du juge officiel.

Mesurage du circuit



- La veille ou le matin de l'épreuve, le parcours sera mesuré par les juges arbitres après la mise en place des barrières ou autres moyens techniques.
- L'organisation installera des marques tous les 100 mètres.
- L'arrivée sera jugée par les chronométreurs et la société informatique au poste de contrôle.
- Un signal sonore sera donné par le starter 1 minute avant la fin des 24 heures.

Un deuxième signal sonore indiquera la fin de l'épreuve.

- Dans le dernier quart d'heure, l'organisation mettra en place un jury qui sera positionné tous les 100 mètres et veillera à la pose et la sécurisation des témoins de marque, jusqu'au passage des juges officiels qui mesureront exactement la distance parcourue après le dernier passage de la ligne.
- 20 minutes avant la fin de l'épreuve, l'organisation remettra un témoin en bois numéroté (correspondant au N° de dossard) à chaque concurrent qui le posera au sol ainsi que son dossard, dès le 2^{ème} signal sonore marquant la fin de la course.
- Pour l'athlète ne se trouvant pas sur le circuit au moment du signal sonore final, il sera pris en compte le dernier pointage du concurrent avant son arrêt et se verra classé avec la mention abandon.

Un contrôle anti dopage pourra avoir lieu.

Parcours

-  **Circuit** : Parcours de 1120m env., implanté dans l'enceinte du Stadium Albi.
-  **Profil et revêtement** :
 - Circuit totalement plat et entièrement éclairé, WC hommes et femmes jouxtant le parcours, salles de repos et de soins dans les locaux municipaux pour le confort des athlètes.
 - Le revêtement est constitué de 700 mètres de bitume et de 400 mètres de piste tartan.

Accompagnateurs :

- A pied ou en vélo, ils sont strictement interdits sur le circuit ainsi que dans la zone de ravitaillement pendant toute la durée de l'épreuve et les officiels de l'épreuve seront chargés de contrôler.
- La circulation sur le parcours sera interdite, et seuls les véhicules de sécurité et de l'organisation pourront avoir accès au parcours.

Ravitaillement

Ravitaillement Organisation :

- Il sera adapté à l'épreuve et assuré pendant toute la durée de la course par l'organisation.
- Dès le départ des produits sucrés, salés, liquides, chauds et froids seront mis à disposition.
- Les athlètes se serviront eux mêmes aux tables, ou conformément aux règlements de l'IAAF, pourront être servis par une personne qu'ils auront préalablement désignée.
- Cette personne devra porter un badge au N° identique au dossard de l'athlète.

Ravitaillement Personnel :

- Chaque coureur Open disposera d'un espace de 1 mètre sous tente, avec table et chaise dans un « chapiteau » réservé aux coureurs « Open ».
- Aucun ravitaillement ne pourra être porté aux coureurs en dehors des zones définies.

Chronométrage

Système de pointage :

- Il se fera par puces électroniques fixées à la chaussure, le passage sur tapis dans la zone de captage déclenchera la comptabilisation du tour.

Dossards :

- L'organisation fournira 2 jeux de dossards par athlète
- Un dossard devra être positionné sur la poitrine et l'autre dans le dos. Ces dossards devront être visibles en permanence et dans leur intégralité. Nom des partenaires non masqué, sous peine de disqualification.
- Le deuxième jeu de dossard est destiné pour une tenue de rechange.

Classement Officiel :

- A chaque passage, le concurrent pourra voir sur un écran de contrôle, le nombre de tours, le kilométrage et le classement.
- Une vérification des pointages informatiques sera réalisée toutes les heures par les juges arbitres et les résultats seront ensuite affichés sur des panneaux situés à proximité du circuit.
- L'affichage des différents documents relatifs à l'épreuve sera réalisé par l'organisation sur des panneaux qui seront installés à proximité du parcours et accessibles à tous.

Réclamation :

- En cours d'épreuve, l'athlète pourra poser réclamation auprès des juges arbitres.
- En fin d'épreuve, l'athlète pourra également porter réclamation auprès des juges arbitres pendant 30 minutes après l'affichage des résultats validés par les juges arbitres.
- Un jury d'Appel sera constitué pour examiner et statuer tout litige éventuel.

ARTICLE 4 - REPAS - HEBERGEMENT

Repas

- Pasta-party : le vendredi 21 Octobre de 18 h30 à 20 h30 sur le site (à réserver à l'inscription)
- Repas accompagnateurs : les repas sont à réserver sur le bulletin d'inscription du coureur.
- Repas de clôture Dimanche Midi 23 Octobre après la remise des récompenses à partir de 13 h30. (Inclus dans les droits d'inscription pour les coureurs), à réserver à l'inscription pour les accompagnateurs.
- Buvette sur site : Crêpes, saucisses, sandwichs, frites, boissons chaudes et froides.

Hébergement

- Gymnase sur le site : il sera à disposition des coureurs et accompagnants du vendredi 21 Octobre jusqu'à la fin de l'épreuve (**amener matelas et duvets**).
- Renseignements : www.albi24h.fr ou Didier THIRIOT Tel : 07 87 78 77 23

Camping –Cars :

- Un emplacement dédié à proximité du circuit permettra le stationnement à partir du Jeudi après midi 14 heures (l'indiquer sur le bulletin d'inscription).



ATTENTION :

Nous avons des accords tarifaires avec les hôtels du centre ville selon disponibilité.

Article 5 –CONDITIONS GENERALES

Assurance

La FFA par l'intermédiaire d'une société de courtage ou assurances (a i a c) a souscrit un contrat d'assurance de « responsabilité civile » auprès de la sauvegarde, sous le N° Z157020.002R pour les organisateurs et bénévoles.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence, et il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Par son engagement, chaque coureur déclare être personnellement assuré et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout accident physiologique survenant pendant l'épreuve ou en découlant.

Droit à l'image

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les images photographiques et les reportages vidéo réalisés pendant l'épreuve dans le but de promouvoir « Albi24H ». En vous inscrivant vous renoncez à votre « droit à l'image ».

CNIL

Conformément à la loi « informatique et liberté », du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Litiges

En cas de litiges sportifs, seul les juges arbitres seront habilités à prendre une décision.

Sécurité, Assistance, Responsabilité, Annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé ou en cas de vol ou dégradation.

Acceptation Règlement

Chaque concurrent inscrit et participant à l'épreuve déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Toute l'équipe ALBI24H vous souhaite une très bonne course